



REGISTRE DES DELIBERATIONS BUREAU SYNDICAL Séance du 16 Septembre 2026 BS 2026 27

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de septembre, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'atlantic'eau à NANTES, sur convocation adressée le neuf septembre deux mille vingt-six, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

- Nombre de délégués syndicaux en exercice : 12
- Quorum : 7

A l'ouverture de la séance :

- Nombre de présents : 11
- Nombre de pouvoirs : 0
- Nombre de votants : 11

Etaient présents :

Membres du Bureau syndical	Informations
BROUSSARD Didier, CC du PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT GILDAS DES BOIS	
CAUDAL Claude, CA de PORNIC AGGLOMERATION PAYS DE RETZ	
CHARBONNIER Raymond, CC SUD ESTUAIRE	Départ à partir du point 7
CLAVIER Régis, CA de REDON	
DERANGEON Mickaël, CC SUD RETZ ATLANTIQUE	Départ à partir du point 7
GALIVEL Patrick, Collège électoral de CHATEAUBRIANT-DERVAL	
GREGOIRE Jean-Luc, CC de NOZAY	
LAUNAY Frédéric, SAEP VIGNOBLE-GRANDLIEU	
MILLET Frédéric, CC du PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT GILDAS DES BOIS	
TAILLANDIER Yves, Collège électoral d'ESTUAIRE et SILLON	
THIBAUD Denis, SAEP VIGNOBLE-GRANDLIEU	

S'était excusé parmi les délégués :

Membres du Bureau syndical
PRAUD Jacques, CC du PAYS D'ANCENIS

BS_2026_27 : ACCORD-CADRE A BON DE COMMANDE 2023 – AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER UN BON DE COMMANDE D'UN MONTANT SUPERIEUR A 100 000 € (LOT 5)

Accord-Cadre à bons de commande 2023 – secteur Pays de La Mée – Opération « Rues Henri Dunant et Georges Clémenceau – Châteaubriant »

L'accord-cadre à bons de commande passé en 2023 pour le secteur de « La Mée » a été attribué à l'entreprise MARC SA.

La Commune de Châteaubriant a prévu des travaux d'aménagement de voirie.

Les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable des rue Henri Dunant et Georges Clémenceau, sont intégrés à la tranche 2 du programme 2026, et doivent être réalisés à l'automne, en coordination avec les travaux de la commune.

Ils sont estimés à 107 780 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau syndical est invité à délibérer afin :

- **D'AUTORISER le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer un bon de commande d'un montant de 107 780 € HT établi dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux non programmables sur le réseau d'alimentation en eau potable du territoire du Pays de La Mée – Rues Henri Dunant et Georges Clémenceau – Commune de CHATEAUBRIANT - conclu avec l'entreprises MARC SA ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Comité syndical CS_2026_28 en date du 05 juin 2026 relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,

Vu les statuts d'atlantic'eau,

Vu l'accord-cadre à bons de commande susvisé,

Après en avoir délibéré,

<u>PRESENTS</u>	<u>VOTANTS</u>	<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>	<u>SUFFRAGES EXPRIMES</u>
11	11	11	0	0	11

LE BUREAU SYNDICAL DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer un bon de commande d'un montant de 107 780 € HT établi dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux non programmables sur le réseau d'alimentation en eau potable du territoire du Pays de La Mée – Rues Henri Dunant et Georges Clémenceau – Commune**

de Chateaubriant - conclu avec l'entreprises MARC SA ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Président,



Yves Taillandier
Atlantic'eau - 4eme
Vice-Président
1 oct. 2026

Yves TAILLANDIER



Frederic Millet
Président d'Atlantic'eau
30 sept. 2026
Frédéric MILLET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr